



□ Demande d'occupation du domaine public	
□ Demande de règlen	nent de circulation
Demande à introduire au moins 10 jou	urs ouvrables avant le début de validité souhaité.
MANDEUR :	
Nom:	Prénom :
Numéro :	Rue:
Code postal :	Localité :
Téléphone(s) :	Fax :
Courriel :	
Validité demandée de l'occupation de	l'espace public / du règlement de circulation :
Validité demandée de l'occupation de DEBUT (date et heure) à Genre d'activité à l'origine de la dema Chantier (construction, rénova	hrs FIN (date et heure) à hrs inde : ation, raccordement,) :
Validité demandée de l'occupation de DEBUT (date et heure) à Genre d'activité à l'origine de la dema Chantier (construction, rénova Précisions : Manifestation Déménagement	hrs FIN (date et heure) à hrs
Validité demandée de l'occupation de DEBUT (date et heure) à Genre d'activité à l'origine de la dema Chantier (construction, rénova Précisions : Manifestation Déménagement	hrs FIN (date et heure) à hrs unde : ation, raccordement,) :
Validité demandée de l'occupation de DEBUT (date et heure) à Genre d'activité à l'origine de la dema	nnde : ation, raccordement,) : rné : et n° / ou en face du n°
Genre d'activité à l'origine de la dema Chantier (construction, rénova Précisions : Manifestation Déménagement Autres : Localisation du domaine public concer Rue : Numéro : / ou entre n° Localité :	hrs FIN (date et heure) à hrs ande : ation, raccordement,) : rné : et n° / ou en face du n° de l'axe routier) concernée : m
Validité demandée de l'occupation de DEBUT (date et heure) à Genre d'activité à l'origine de la dema	hrs FIN (date et heure) à hrs Inde : Indication, raccordement,) : Inde
Validité demandée de l'occupation de DEBUT (date et heure) à Genre d'activité à l'origine de la dema Chantier (construction, rénova Précisions : Manifestation Déménagement Autres : Localisation du domaine public concer Rue : / ou entre n° Localité : Longueur approximative (dans le sens Remarques : Infrastructures publiques concernées :	hrs FIN (date et heure) à hrs Inde : Indication, raccordement,) : Inde

riction(s):
pénéficiaire déclare avoir lu et accepté les conditions générales ci-après et certifie la ations fournies.
Signature:

Conditions générales:

Le bénéficiaire doit obligatoirement :

- Afficher au lieu d'exécution des travaux / de l'occupation du domaine public, à un endroit visible au public et pendant toute la durée de l'autorisation, les indications dudit avis qui devra permettre d'identifier la durée de l'opération ainsi que le bénéficiaire de l'autorisation.
- Signaliser le chantier / la modification de l'espace public conformément aux prescriptions du Code de la Route et prendre toutes les mesures nécessaires afin de sauvegarder la sécurité des usagers de la voie publique et de préserver l'intégrité des tiers et des biens de tiers vis-à-vis de dommages quelconques liés à l'activité à l'origine de la demande.
- Demander en tout état de cause, l'autorisation préalable du service technique de l'administration communale de Goesdorf avant de procéder à des travaux d'altération du domaine public ou de son mobilier (terrassements dans le domaine public, dépose de panneaux routiers, de barrières, de poubelles publiques, de bornes, ...). Le cas échéant, des états des lieux avant et après travaux pourront être demandés par l'administration communale et aux frais du bénéficiaire.
- Éviter tout endommagement des infrastructures publiques (dalles de trottoir, bordures, revêtements asphaltiques, panneaux de signalisation, ...) en apportant une protection adéquate respectivement en veillant à répartir quelconques charges ponctuelles induites par les engins utilisés (chenilles de pelle, tangon latéral de stabilité, ...) de manière efficace.
- Remettre à ses frais les lieux occupés ou utilisés en pristin état dès achèvement de l'activité à l'origine de la présente demande.
- Renoncer à toute indemnité de la part de l'administration communale en cas de retrait avant terme, pour quelque raison que ce soit, en partie ou de manière complète, de l'autorisation émise.
- Demander toute prolongation éventuelle de l'autorisation au-delà de la date fin renseignée, par écrit et au moins 5 jours ouvrables avant échéance.

En introduisant sa demande, le requérant autorise l'administration communale à saisir et à traiter les données personnelles le concernant dans le cadre de la gestion de l'autorisation de l'occupation de l'espace public ou du règlement de circulation et de les transférer, le cas échéant, à la police grand-ducale. Le requérant a le droit d'accéder à ces données et de les faire rectifier sur simple demande écrite.

Si le bénéficiaire ne respecte pas strictement les conditions de l'autorisation émise, l'administration communale est en droit de la lui retirer avec effet immédiat et sans aucune indemnité.

L'autorisation est délivrée sous réserve des droits généralement quelconques des tiers et de tout autre autorisation qui serait nécessaire. Les conditions de l'autorisation ne portent pas préjudice à l'application d'autres prescriptions légales ou réglementaires qui s'imposent, le cas échéant, au bénéficiaire de l'autorisation.